

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

Instruction contesté
 par défaut non contesté

COUR SUPÉRIEURE

COUR DU QUÉBEC

Chambre civile familiale

KPMG

APPLICANT

15695651 Canada Inc. et 15695724 Canada Inc.

DEBTORS

FTI Consulting Canada Inc.

Receiver of
TradeX Group of
Companies Inc.

Division Pratique Salle n° 16.04

DATE : 16 juillet 2024

PRÉSENT : L'HONORABLE LOUIS JOSEPH GOUIN, J.C. S. (JG2270)

CONTROLEUR/APPLICANT
 PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Me Alexandre Bayus (Présentiel)
Me Eliane Dupéré-Tremblay (Présentiel)
**Fasken Martineau DuMoulin
SENCRL, s.r.l.**
abayus@fasken.com
edtremblay@fasken.com

DEBITEURS
 PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Me **Jérôme Minville (Teams)**
Dentons Canada LLP
jerome.minville@dentons.com

FTI CONSULTING CANADA INC.
 PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Me Louis Séveno (Présentiel)
Me Joshua Bouzaglou (présentiel)
Woods s.e.n.c.r.l.
lseveno@woods.qc.ca
jbouzaglou@woods.qc.ca

DÉBUT : 9 h 35
FIN :

NATURE DE LA CAUSE

(# 35) APPLICATION FOR ADVICE AND
DIRECTIONS AND TO VOID A TRANSFER AT
UNDERVALUE

(et séquence) :

GREFFIER : Abdoulaye Sow g.a.C.S

9 h 33

OUVERTURE DE L'AUDIENCE

9 h 34	Identification de la cause et des avocats
9 h 35	Commentaire introductif du Tribunal
9 h 36	Argumentation de Me Bayus
9 h 45	Commentaire du Tribunal
9 h 50	Commentaire de Me Sévéno
9 h 58	Échange entre le Tribunal et Me Sévéno
10 h 03	Argumentation de Me Bayus
10 h 06	Échange de part et d'autre
10 h 41	<u>PREUVE EN DEMANDE</u>
10 h 41	Témoïn (français) : Monsieur David Malin 600 Blvd. De Maisonneuve Ouest Montréal, Québec H3A 0A3 Assermenté
10 h 42	<ul style="list-style-type: none">• Monsieur David Malin est interrogé par Me Bayus
10 h 58	Le Tribunal interroge monsieur Malin
11 h 12	Commentaire de Me Sévéno
11 h 14	Le Tribunal interroge le monsieur Malin
11 h 21	<ul style="list-style-type: none">• Monsieur David Malin est contre-interrogé par Me Sévéno
11 h 31	<ul style="list-style-type: none">• Monsieur David Malin est réinterrogé par Me Bayus
11 h 34	<u>Suspension de l'audience</u>
11 h 53	<u>Reprise de l'audience</u>
11 h 59	Mise au point du Tribunal
12 h 04	Commentaire de Me Bayus
12 h 30	<u>DECISION</u> La présente audition est suspendue et reprendra le 10 décembre 2024 à 9h30 en salle 16.04 pour une durée maximale d'une journée. D'ici là, une demande amendée sera déposée par le Contrôleur afin d'inclure les deux questions pertinentes reliées à la cession de la <i>Gregor Debt</i> et ainsi décider s'il s'agit ou non d'une transaction révisable ou d'un paiement préférentiel, et ce, en faisant un parallèle avec les trois scénarios suivants :

- i) le Groupe TradeX en une seule entité,
- ii) TradeX Canada séparément, et
- iii) TradeX «Parente» séparément.

Parallèlement, le Contrôleur déposera un rapport amendé reflétant ces scénarios

Les procureurs des parties conviendront ensemble des échéances des documents à être déposés, y inclus une contestation amendée de FTI Consulting Canada Inc.

L'HONORABLE LOUIS JOSEPH. GOUIN, J.C. S.

Abdoulaye Sow g.a.C.S

12 h 30

Fin de l'audience